

Projet rang Saint-François

Séance d'information

19 septembre 2022

Plan de la présentation

1. Présentation générale du projet
2. Objectifs poursuivis
3. Composantes du projet
4. Conditions de réalisation
5. Étape à venir

Présentation du projet

Nature du projet

- Le projet rang Saint-François consiste à :
 - Régulariser l'assiette de la voie publique;
- Conformité et accessibilité passe notamment par :
 - Élargissement de la voie publique et de son emprise ;
 - Réfection de la chaussée (couches de matériaux) selon les règles fixées ;

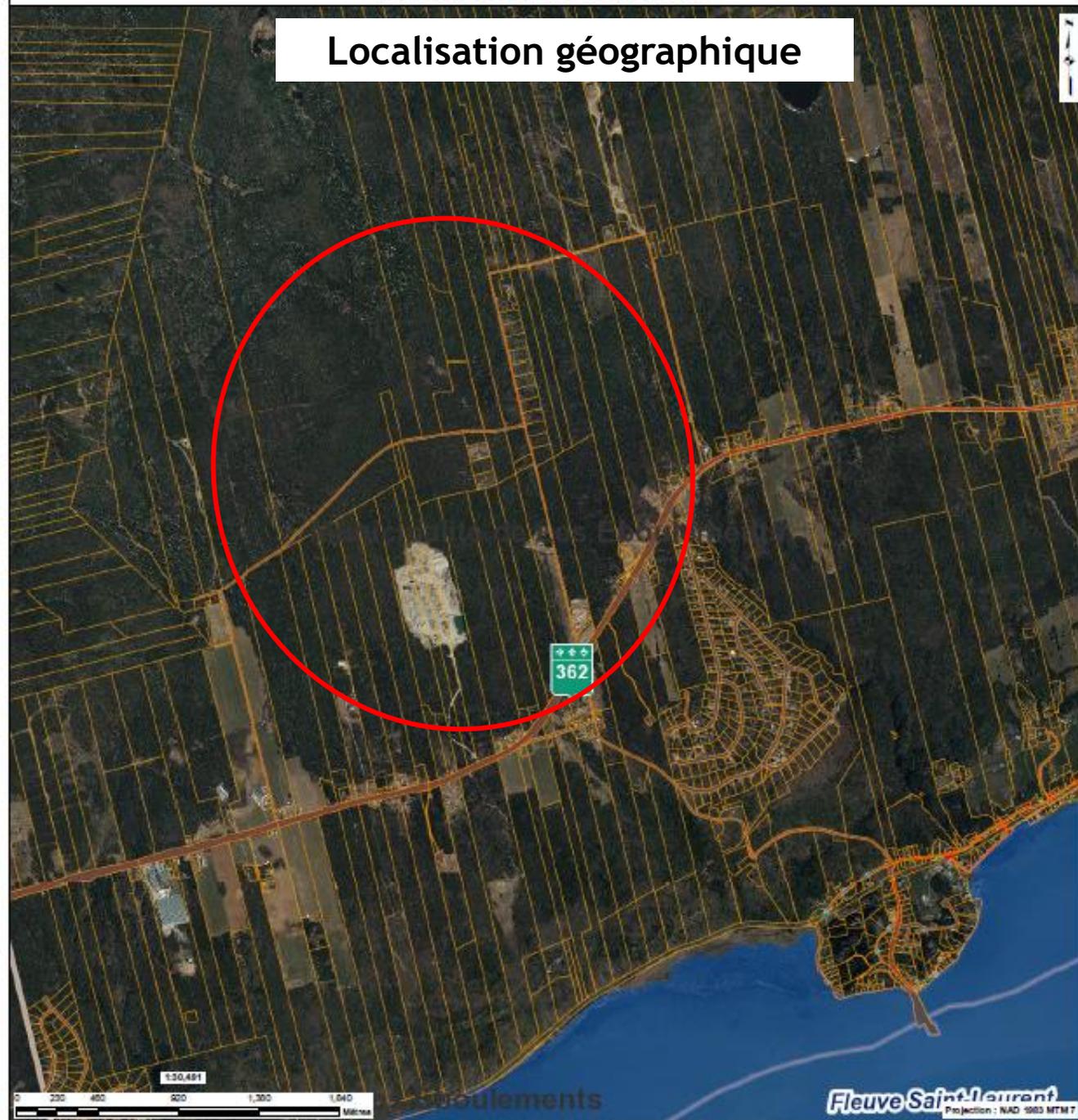
Situation géographique

- Le rang Saint-François est situé au nord de la route du Fleuve (362), à la hauteur du chemin de la Vieille-Forge, lequel est du côté sud de la route;
- Le rang s'étend du sud au nord sur environ 2,2 km, de la route 362 jusqu'à la croisée du rang Saint-Marc;
- Un tronçon du rang Saint-François est aussi présent du côté ouest, à mi-chemin du premier, représentant environ 2,1 km;
- La partie nord-sud du rang traverse tout d'abord la zone agricole pour se retrouver en zone forestière (zone blanche) ensuite;
- La partie est-ouest est entièrement en zone forestière, mais longe la zone agricole au sud dans les 500 derniers mètres;

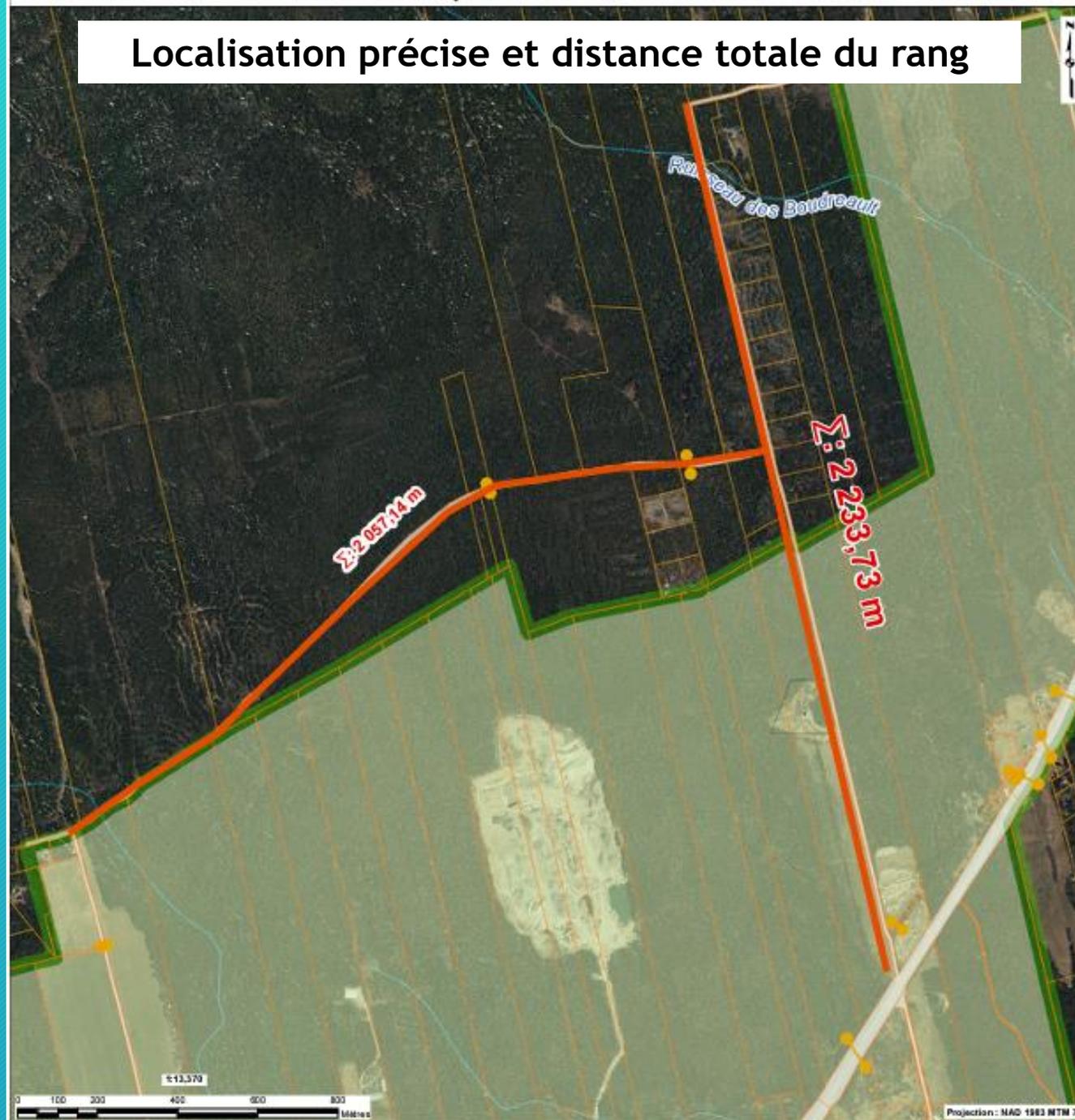
Localisation géographique par rapport
à l'ensemble du territoire



Localisation géographique



Localisation précise et distance totale du rang



Section retenue pour réfection

- La première portion du rang retenue pour la réfection s'étend de la route 362 jusqu'au ruisseau des Boudreault, soit une distance de 2 kilomètres environ;
- La portion est/ouest du rang est aussi considérée dans le projet sur une distance d'environ 835 mètres additionnels;
- L'ensemble de la réfection représente une distance totale d'environ 2,85 kilomètres.

Ensemble du projet retenu pour réfection



Objectifs du projet

Objectifs du projet

1. Améliorer l'accès du rang Saint-François :
 - Élargissement de la voie;
 - Réfection de la chaussée;
2. Permettre l'ajout de résidences permanentes et secondaires ou le développement de projets touristiques :
 - Ajouts d'usages possibles dans la zone F-02;
 - Création d'un règlement discrétionnaire (acceptabilité du projet selon des critères définis) pour gérer les projets possibles.

Composantes du projet

Réfection physique

La réfection de la voie devra passer par deux composantes majeures, soit :

1. Élargissement de la voie carrossable ;
2. Reconstruction de la chaussée;

Réfection physique

1. Élargissement de la voie :

- La largeur actuelle de l'emprise du rang fait environ 8,5 mètres;
- 6,5 mètres seraient nécessaires pour agrandir la largeur du lot correspondant à l'emprise de la propriété municipale afin de répondre à la largeur d'emprise conventionnelle d'un chemin, soit 15 mètres.
- Une largeur de 8 mètres serait physiquement nécessaire pour la voie carrossable sur le terrain (6 mètres de voie + 1 mètre d'accotement de chaque côté de la voie);

Réfection physique

2. Reconstruction de la chaussée :

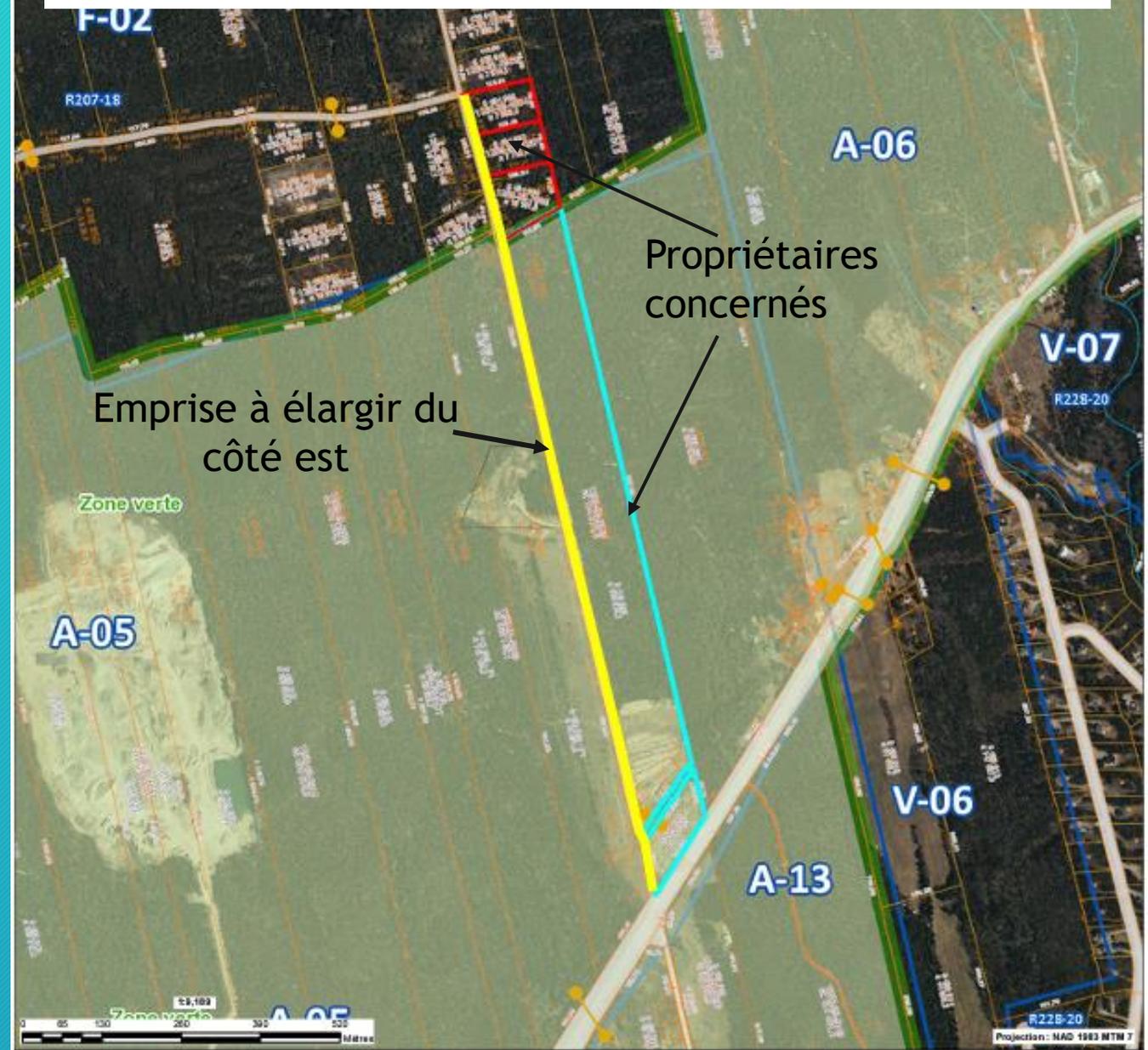
La constitution de la voie carrossable devra elle aussi être refaite afin de répondre aux normes, soit :

- Fondation inférieure et supérieure;
- Accotements;
- Fossés de drainage;
- Pente;
- Ponceaux;

Proposition d'intervention

- La proposition consiste à acquérir une bande de terrain limitrophe au chemin actuel :
 - du côté est dans la première section nord/sud;
 - du côté ouest, pour la deuxième portion nord/sud;
 - du côté nord, pour la section est-ouest;
- Environ une dizaine de propriétaires seraient impliqués par cette acquisition foncière;

Propriétaires concernés par l'élargissement de la voie Premier tronçon - Nord/sud



Propriétaires concernés

Emprise à élargir du côté est

Zone verte

A-05

A-06

V-07

R228-20

V-06

A-13

R228-20

Projection: NAD 1983 MTM 7



Propriétaire concerné par l'élargissement de la voie
Deuxième tronçon - Nord/sud

Propriétaire
concerné

Emprise à élargir
du côté ouest



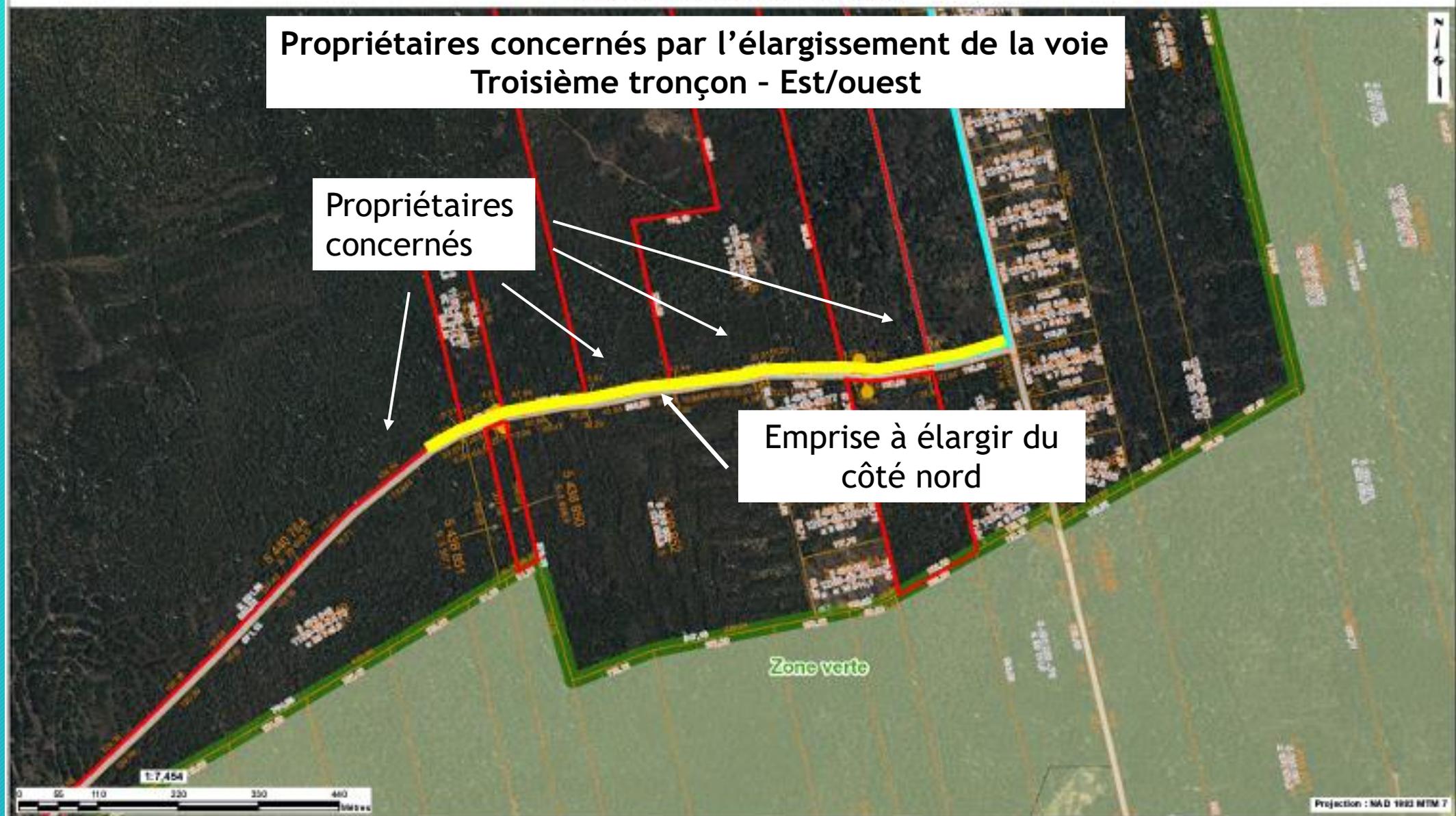
A-05

Projection: NAD 1983 MTM 7

Propriétaires concernés par l'élargissement de la voie Troisième tronçon - Est/ouest

Propriétaires concernés

Emprise à élargir du côté nord



Odonymie Nom de rue : Odonyme	Unité d'évaluation Règle de servit Connectivité Occupation	Hydrographie Hydrographie Hydrographie linéaire	Cadastr Règle de servit Rayon de courbure de ligne de lot Mesure de ligne de lot	Unité de voisinage Identification d'un bi de voisinage Unité de voisinage
Limite administrative Nom de l'organisation Identifi cadice de l'entité municipale Limite municipale Identification de la zone agricole Zone verte	Unité d'évaluation Règle de servit Connectivité Occupation	Hydrographie Hydrographie Hydrographie linéaire	Cadastr Règle de servit Rayon de courbure de ligne de lot Mesure de ligne de lot	Unité de voisinage Identification d'un bi de voisinage Unité de voisinage
Unité d'évaluation Règle de servit Connectivité Occupation	Hydrographie Hydrographie Hydrographie linéaire	Cadastr Règle de servit Rayon de courbure de ligne de lot Mesure de ligne de lot	Unité de voisinage Identification d'un bi de voisinage Unité de voisinage	

Modifications nécessaires

1. Acquisition de bandes de terrains pour élargissement;
2. Lotissement de la nouvelle emprise;
3. Construction de la nouvelle voie;

Évaluation de coûts nécessaire

1. Foncier:

- Frais inhérents à l'acquisition des bandes de terrains concernées;
- Coûts de construction du chemin : matériel, machinerie, transport, etc.;

2. Entretien annuel:

- Coûts d'entretien de la chaussée (ajout de matériel, grattage)

Impact de l'ouverture

- Permettre la construction additionnelle dans le secteur;
- Permettre le développement de projets touristiques;
- Rendre la circulation plus fluide et sécuritaire sur le rang.

Conditions de réalisation

Conditions de réalisation

1. Acceptabilité du projet par les propriétaires;
2. Coûts/avantages raisonnables;
3. Financement possible et envisageable;
4. Contraintes techniques limitées;

Étapes à venir

Étapes de réalisation du projet :

- Informations aux propriétaires concernés : Étape actuelle ✓
 - Communication et acceptabilité;
- Étude de faisabilité et de coûts;
- Financement nécessaire :
 - Règlement d'emprunt;
 - Programmes gouvernementaux;
 - Autres;
- Impact fiscal :
 - Taxes de secteur;
 - Taxes à l'ensemble;
- Planification des travaux.

Merci de votre attention!

Questions?
Commentaires!